**Lettre du 7 février 2019**



*Suite aux articles de presse parus après la conférence de  presse du Pape François dans le vol de retour des Émirats Arabes Unis, nous souhaitions apporter quelques précisions.*  
*Le directeur de la salle de presse a notamment expliqué que le Saint-Père a utilisé le terme d’esclavage pour signifier “manipulation”, une forme d’abus de pouvoir qui se traduit également par des abus sexuels “* [(Source)](http://w2.vatican.va/content/francesco/it/speeches/2019/february/documents/papa-francesco_20190205_emiratiarabi-voloritorno.html)*. De plus, la communauté dissoute que le Pape mentionnait était l’institut Saint Jean et Saint Dominique composée de sœurs ayant quitté la communauté des sœurs contemplatives de Saint-Jean* [(Source)](https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/Pape/Le-pape-Francois-dit-volonte-lutter-contre-abus-sexuels-religieuses-2019-02-05-1201000500).

*Nous souhaitions également préciser les points suivants :*

Frère Thomas Joachim, prieur général des Frères de Saint-Jean, sœur Paul-Marie, prieure générale des sœurs contemplatives de Saint-Jean, sœur Claire de Jésus, prieure générale des sœurs apostoliques de Saint-Jean, condamnent toute situation d’abus sexuel et de pouvoir et réaffirment leur engagement, en communion avec le Pape François, dans la lutte contre les abus. Ils tiennent à exprimer en premier lieu leur profonde compassion en particulier à ces femmes qui offrant généreusement leur vie à Dieu, se sont retrouvées victimes.  
Dès 2013, le prieur général des Frères de Saint-Jean avait révélé de sa propre initiative que leur fondateur, le père Marie-Dominique Philippe, avait « posé des gestes contraires à la chasteté à l’égard de plusieurs femmes adultes qu’il accompagnait ». La Famille Saint-Jean condamne les abus sexuels et les abus de pouvoir de leur fondateur, dont les témoignages convergents ont fait état. Parmi les femmes victimes de ces abus, se trouvaient des sœurs.  
Des témoignages concernant des sœurs ou d’anciennes sœurs font aussi état d’abus commis dans le passé par des frères. Des sanctions ont déjà été prononcées et des cas sont en cours de traitement. Les autorités des Frères de Saint-Jean sont déterminées à ce que tout cas d’abus soit traité en conformité avec les directives de l’Église Catholique et les lois civiles.

Depuis plusieurs années, les Frères ont notamment mené de nombreuses actions pour prévenir et gérer les situations d’abus : amélioration du discernement des vocations, formation des frères à la maturité affective, à la gestion des cas de pédophilie et d’abus sexuels, mise en place de procédures (validées par le Vatican) impliquant notamment une remontée d’information vers les autorités judiciaires, création d’une commission – comportant des laïcs – chargée d’examiner tout témoignage, aveu ou plainte au sujet d’un comportement d’abus.

Les 80 sœurs contemplatives qui composent actuellement la communauté des Sœurs de Saint Jean ont toujours fait le choix de coopérer avec les décisions des autorités de l’Eglise prises en 2009 et de mettre en œuvre les réformes demandées à l’époque qui portaient sur des questions de gouvernance et d’emprise. Les sœurs de Saint-Jean n’ont jamais été dissoutes. Les sœurs qui n’étaient pas d’accord sont sorties de la communauté des sœurs contemplatives de Saint-Jean et ont fondé en 2014 une nouvelle communauté en Espagne, du nom de ‘Maria Stella Matutina’, après qu’une première tentative sous le nom de ‘Saint Jean et Saint Dominique’ a fait l’objet d’une dissolution par le Pape Benoit XVI en 2013. En 2014 le Pape François a exclu définitivement de la vie religieuse 4 anciennes responsables qui s’étaient opposées aux décisions des autorités de l’Église et avaient promu la scission.  
Depuis plusieurs années, tant les sœurs que les frères sont engagés dans un travail de reconstruction et de rectification de ce qui devait être corrigé, en totale collaboration avec Rome et avec l’aide d’intervenants extérieurs.

Les frères et les sœurs de la Famille Saint-Jean tiennent à redire leur volonté d’accueillir et de se rendre disponible pour toute personne ayant été victime d’abus par un membre de la Famille Saint-Jean. Ces personnes peuvent écrire directement à la Commission SOS abus mise en place par les Frères de Saint-Jean [sos.abus@stjean.com](mailto:sos.abus@stjean.com) ou à l’adresse mise en place par la Conférence des Évêques de France [paroledevictimes@cef.fr](mailto:paroledevictimes@cef.fr).  
La Famille Saint-Jean porte un regard d’espérance sur le travail de vérité qui se fait dans l’Église et met tout en œuvre pour que ses lieux de vie consacrée soient une maison sûre pour tous.

**Sœur Claire de Jésus**  
**Frère Thomas**  
**Sœur Paul Marie**

**Quelques repères chronologiques de 2009 à 2014 sur les sœurs contemplatives de Saint-Jean :**

* **6 juin 2009 :** en accord avec la Congrégation pour la Vie Consacrée, le Cardinal Philippe Barbarin (évêque dont dépend la communauté des sœurs contemplatives de Saint- Jean) demande à la prieure générale, Sœur Alix Parmentier, de démissionner de sa charge et nomme Sœur Johanna prieure générale pour 6 ans et lui demande de nommer un nouveau conseil. Cette décision fait suite à des constats de dysfonctionnement dans la gouvernance et de phénomènes d’emprise.
* **7 juin 2009 :** lettre cosignée par une trentaine de sœurs dans laquelle elles expriment leur opposition aux décisions prises.
* **Août 2009 :** suite à la nomination d’une nouvelle maîtresse des novices par Sr Johanna, une cinquantaine de novices quittent St Jodard.
* **Novembre 2009 :** en raison des désobéissances envers la nouvelle Prieure générale, nomination de Mgr Jean Bonfils, évêque émérite de Nice, comme Commissaire Pontifical. Rome demande à 4 sœurs anciennement responsables, dont sœur Alix, d’être dans des lieux séparés hors de la communauté et de ne plus avoir d’influence sur les sœurs.
* **Février 2011 :** nomination de Mgr Henri Brincard comme nouveau Commissaire Pontifical.
* **29 juin 2012 :** des sœurs opposées aux décisions de l’Église et ayant quitté la communauté fondent « l’institut des sœurs de Saint Jean et Saint Dominique » dans le diocèse de Cordoue, en Espagne.
* **Juillet 2012 :** 70 sœurs novices partent rejoindre cet institut.
* **Janvier 2013 :** le Pape Benoit XVI dissout « l’institut des sœurs de Saint Jean et Saint Dominique ».
* **Mai 2013 :** le prieur général des Frères de Saint-Jean révèle de sa propre initiative que le fondateur des frères et des sœurs de Saint-Jean, le père Marie-Dominique Philippe, avait « posé des gestes contraires à la chasteté à l’égard de plusieurs femmes adultes qu’il accompagnait ».
* **1er juillet 2014 :** lettre de Mgr Brincard faisant état des décisions précisée dans la lettre du 26 avril de Mgr Becciu, substitut du Pape : possibilité à des sœurs qui ont quitté la communauté de se constituer en une association de fidèles laïcs en vue de devenir un institut religieux et exclusion de la vie religieuse des 4 sœurs anciennes sœurs responsables, dont sr Alix Parmentier.
* **Août 2014 :** Conformément à la permission donnée par Rome des sœurs ayant quitté la communauté des sœurs contemplatives de St Jean fondent la communauté «Maria Stella Matutina» dans le diocèse de San Sebastian, en Espagne.
* **Avril 2015 :** élection de sr Paul-Marie Moulin comme prieure générale des sœurs contemplatives de Saint-Jean.
* **Février 2016 :** décès de sr Alix Parmentier en Espagne.